

### PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction Départementale des Territoires

Service environnement, police de l'eau et des risques

unité risques

Affaire suivie par : Marie-Christine MARTIN

Ø 05.55.21.81.00

marie-christine.martin@correze.gouv.fr

Tulle, le 2 3 FEV. 2015

Le Préfet de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les Maires de la Corrèze

Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics chargés de la gestion des déchets ménagers

Mon attention a été appelée par beaucoup d'entre vous sur l'arrêté qui interdit le brûlage des déchets verts des particuliers. Il m'a paru utile de vous faire un point complet de la question : les raisons qui sont à l'origine de cette règle ; les solutions disponibles ; les évolutions envisageables.

L'objectif est de préserver la santé publique sans imposer aux habitants des contraintes excessives dans leur vie quotidienne.

Je tiens d'abord à rappeler qu'il s'agit bien d'une réglementation nationale. Elle est issue du Grenelle de l'environnement. A cette occasion, les parties prenantes, élus locaux comme associations, avaient pris position pour l'interdiction. Celle-ci a été édictée par le décret du 11 juillet 2011.

Au-delà des nuisances de voisinage causées par la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques notamment. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. Ainsi, il est communément admis que 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 18 400 km pour une voiture essence. Ils équivalent à 6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel. En particulier, ces données démentent l'idée, trop répandue, selon laquelle le transport des déchets verts jusqu'à la déchetterie serait plus polluant que le brûlage.

Je sais bien que ces informations ont rencontré, ici, une certaine incrédulité, comme si notre département, étant un département rural, se trouvait, par là-même, non concerné par la pollution atmosphérique. Je crois pourtant que c'est bien le devoir des autorités que d'exposer les enjeux de la santé publique. Vous trouverez ci-joint des documents





d'information publiés dans d'autres régions. Ils montrent que les autorités n'ont pas hésité à préciser franchement à la population les données du problème. Il va de soi que ces documents sont parfaitement transposables et utilisables tels quels en Corrèze. Je ne verrais que des avantages à ce que vous acceptiez de les relayer.

Il n'était évidemment pas question d'édicter une interdiction sans s'assurer que des solutions alternatives existent. Je me suis donc entretenu de cette affaire avec la directrice régionale de l'ADEME. J'ai vérifié que ce service est complètement mobilisé pour apporter aux collectivités qui le souhaitent toute l'aide et tous les conseils possibles.

Ces solutions sont plus respectueuses de l'environnement : elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage. L'expérience d'un certain nombre de collectivités, y compris en Corrèze, montre que ces solutions existent. Certaines sont individuelles. Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés sur place. Les branchages broyés peuvent servir au paillage. Certaines collectivités mettent d'ailleurs à disposition des composteurs ou des broyeurs. D'autres solutions sont collectives : recueil en déchetterie ou point de collecte dédié. Là aussi, les documents ci-joints témoignent de certaines initiatives prises pour promouvoir ces solutions et informer la population.

Je n'ignore pas la charge qui pèse sur les gestionnaires. Un accompagnement technique est d'ores et déjà disponible auprès de certaines collectivités à compétences « déchets ». Si votre collectivité à compétence collecte ou traitement des déchets ne dispose pas de programme d'accompagnement, elle peut prendre contact avec l'ADEME (<u>laurent.jarry@ademe.fr</u>, 05 55 79 39 34) pour l'aider à mettre en place ces solutions au plus de près de vos besoins, avec la possibilité d'être soutenue financièrement.

Afin de tenir compte de vos remarques, j'ai souhaité m'entretenir de cette affaire avec une délégation de l'association des maires et j'ai examiné les améliorations à apporter. Il n'est évidemment pas possible de tenir la Corrèze en dehors de la réglementation nationale mais, tout en respectant celle-ci, des évolutions sont envisageables. Ce sont les suivantes :

- permettre le débroussaillage thermique ;

- permettre le brûlage des déchets résultant de l'obligation de débroussaillement – ils seraient ainsi assimilés, par cohérence, à ceux produits par les activités agricoles et forestières ;

- dans le même esprit, permettre le brûlage des déchets produits par des parcelles non attenantes à l'habitation ;

- permettre le brûlage pour raison prophylactique lorsqu'il s'agit de végétaux contaminés par des parasites ;

- harmoniser et simplifier les règles de prévention des incendies.

Je vais soumettre ces évolutions aux consultations d'usage et notamment à l'avis du CODERST où les différentes parties prenantes sont représentées.

Le Préfet,

Wurd
Bruno DELSOL



### Le brûlage des déchets verts

Février 2014

1/2

Les informations contenues dans ce document sont des estimations basées sur des informations statistiques officielles. Ces informations sont régulièrement révisées et complétées afin de tenir compte de l'amélioration permanente des connaissances, des méthodes et des règles de restitution.

Certaines publications rapportent des quantifications différentes de celles énoncées dans cette étude. Nous attirons votre attention sur le fait que ces publications ont utilisé, pour estimer la quantité de particules émises par le brûlage des déchets verts, un facteur d'émissions (quantité de polluants émis par masse de déchets verts brûlés) aujourd'hui obsolète. Dans les résultats présentés ci-dessous, Lig'Air a intégré le facteur d'émissions le plus récent, publié depuis 2012 dans le rapport OMINEA<sup>2</sup>, et provenant d'une étude de l'INERIS publiée en 2011 sur les feux de déchets. Nous précisons que le facteur d'émissions pris en compte dans l'estimation des émissions de particules par le brûlage des déchets verts correspond à un brûlage domestique de déchets verts, réalisé au cours de feux ouverts en bidons ou en tas, et en considérant un mélange 50/50 de branches et feuilles.

### Le brûlage de 50 kg déchets verts émet autant de particules que :



### En circulation urbaine:

- 9 800 km parcourus pour une voiture diesel récente
- 37 900 km parcourus pour une voiture essence récente

### En circulation périurbaine :

- 12 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- 69 600 km parcourus pour une voiture essence récente

Les résultats présentés ci-dessus ont été modélisés via la méthodologie européenne de calcul des émissions du transport routier COPERT<sup>1</sup>. Pour l'ensemble des résultats, le véhicule modélisé est une voiture particulière diesel circulant sur une route de pente nulle et à trafic fluide. Le calcul a été réalisé pour une circulation urbaine (40 km/h) et pour une circulation périurbaine (90 km/h). Les sources d'émissions prise en compte sont : l'échappement à chaud et démarrage à froid, l'abrasion/usure du véhicule (plaquettes de freins et pneus) et l'abrasion/usure de la route.



6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel

<sup>1</sup> COPERT : Computer Programme to Estimate Emissions from Road Transport



### Le brûlage des déchets verts

Février 2014

2/2



### Le brûlage de 50 kg déchets verts émet autant :

### En circulation urbaine:

- De NOx que 140 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De NOx que 2 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De COVNM que 145 000 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De COVNM que 21 600 km parcourus pour une voiture essence récente
- De CO que 40 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De CO que 8 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De dioxines et furanes que 8 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De dioxines et furanes que 800 km parcourus pour une voiture essence récente
- De HAP que 23 400 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De HAP que 241 300 km parcourus pour une voiture essence récente

### En circulation périurbaine :

- De NOx que 148 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De NOx que 3 250 km parcourus pour une voiture essence récente
- De COVNM que 150 000 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De COVNM que 29 400 km parcourus pour une voiture essence récente
- De CO que 123 100 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De CO que 8 300 km parcourus pour une voiture essence récente
- De dioxines et furanes que 7 500 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De dioxines et furanes que 1 000 km parcourus pour une voiture essence récente
- De HAP que 21 800 km parcourus pour une voiture diesel récente
- De HAP que 303 700 km parcourus pour une voiture essence récente



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE -08.07.14



Deux nouveaux supports de communication pour accompagner les collectivités dans la sensibilisation du public:

### « Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit »



### Quelques chiffres clés :

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

En France la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500€/an.

La médiatisation des pics de pollution ne doit pas faire oublier que la lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond. Dans les agglomérations de Tours et d'Orléans, une attention particulière est portée sur ces enjeux, au travers des Plans de Protection de l'Atmosphère. Toute émission de composés toxiques pouvant être évitée est ainsi primordiale car les effets de la pollution se font ressentir chaque jour, même en dessous des seuils d'alerte. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé. Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Les collectivités ont un rôle important à jouer en communiquant auprès de leurs administrés et en veillant à la stricte application de cette interdiction mais aussi en s'assurant de la bonne élimination de leurs déchets verts. Pour vous accompagner dans cette démarche, l'ADEME Direction Régionale Centre met à votre disposition gratuitement une plaquette et une affiche.

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années par le « règlement sanitaire départemental ».

Contact presse ADEME Centre: Maud BERAUD - 02.38.24.17.59 - maud.beraud@ademe.fr

Au-delà des possibles troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts provoque l'émission de polluants atmosphériques en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides et dégage de nombreuses substances polluantes, toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

Rendez-vous sur: www.centre.ademe.fr

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Les acteurs mobilisés qui agissent en région Centre pour la qualité de l'air :



www.centre.developpement-durable.gouv.fr



www.ars.centre.sante.fr



www.regioncentre.fr



www.ligair.fr

## LE SAVIEZ-VOUS

DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS DE PARTICULES QUE **EMETTENT AUTANT** 

PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESE ÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,

POUR UNE VOITURE ESSENCE

Source Lig'Air)

EN FRANCE

PRÉMATURÉS PAR AN SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DEL'AIR ET NOTAMMENT AUX

ES ACTIVITÉS HUMAINES PRODUITES PAR

(données issues du programme « un air pur pour l'Europe »)

### GESTINIERDIT EBRULAGE DES DECHETS VERTS : A L'AIR LIBRE



ARRËTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



ті:ұдБоод; www

## EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ:



Préfecture région Centre

www.centre.developpement-durable.gouv.fr Réglementation

ADEME Centre

Prévention et gestion des déchets www.centre.ademe.fr

SIE

ARS Effets sur la santé www.ars.centre.sante.fr



Centre Www.regioncentre.fr

Lightir LigiAir Surveillance de la qualité de l'air en région Centre





# Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

## C'EST INTERDIT!

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment. e brûlage à l'air libre émet de nombreux olluants en quantités importantes dont les particules, qui



déchets verts est peu performante végétaux sont humides. et pollue d'autant plus que les La combustion à l'air libre des

En outre, la toxicité des substances émises peut être des plastiques ou des bois traités accrue quand sont associes d'autres déchets comme

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

contravention POUR UN PARTICULTE PEUT ÊTRE APPLIQUEE Attention DU RSD, UNE NON-RESPEC EN CAS DE (article 131-13 I nouveau code pér DE 450€

### Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les ! de la qualité de l'air existent



pour se transformer en vos restes de repas et peuvent être mélangés avec tontes de pelouse et feuillages pour vos plantes. amendement de qualité épluchures de legumes...

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des composteurs renseignez-vous!

### LE BROYAGE ET LE PATILLAGE

des sols et évite la pousse Le paillage conserve l'humidité le jardin et le potager. un excellent paillis pour broyes constituent petits et gros branchages des mauvaises herbes.

la tonte mulching elle permet de laisse coupée sur place l'herbe finement Autre astuce

ils y seront valorisés. vous pouvez également y déposer vos déchets verts

couvrent la région Centre la population déchèteries 99,5 % de 250

(source enquête collecte ADEME 2011)

### entreprises sont concern Particuliers, collectivité

## Déchets visés

en melange ou pas avec d'autres déchets déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage,

> et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts à l'air libre. Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également Source ADEME



plus d'informations et d'outils pédagogiques sur www.centre.ademe.fi En région Centre retrouvez





## brülage à

## > Pourquoi cette interdiction ?

des risques d'incendie, le brûlage des déchets cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures dont les particules mais aussi des composés Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme verts est fortement émetteur de polluants Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

### Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

de débroussaillement, d'entretien de massifs de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, Ce sont les tontes de pelouses, les tailles floraux ou encore les feuilles mortes...

## Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

de non-respect, une contravention peut être appliquée nouveau code pénal) de 450 euros (article 131-13 du

## Quelques chiffres...



### émet autant de poussières que ...\* Brûler 50 kg de végétaux



lation du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires En région Rhône-Alpes, près de 18 % de la popudestinées à préserver la santé humaine.

est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air. Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie



## Le brûlage à l'air libre

Une pratique polluante



irection régionale de l'Environnement, de l'Amé

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

### Le brûlage à l'air libre est interdit...

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

## Le saviez-vous?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 42 000 décès

prématurés par an, - réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,

 est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

## ... Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin. Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes

Quelques exemples d'alternatives



## La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

### La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchêts verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

La région Rhône-Alpes dispose d'un parc particulièrement fourni avec 445 installations à la disposition du public harmonieusement réparties sur la région.

### Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

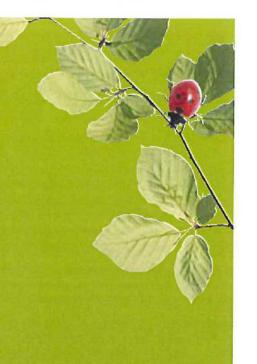
### Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par la collectivité.







Et faites des économies!

### Rentabilisez vos déchets verts! en les recyclant chez yous simplem

## Vous gagnerez du temps

5 techniques de jardinage

faciles et écologiques

Pas d'aller-retour en déchèterie et plus de files d'attente sur place.

## Vous économiserez de l'argent

- Pas de consommation de carburant pour vous rendre
- Moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin.
- Plus besoin d'acheter des engrais, pesticides ou paillis.









Un procédé simple qui consiste

à recouvrir le sol avec des végétaux :

- Réduit la pousse des mauvaises herbes et l'utilisation de produits chimiques
- Nourrit votre sol en engrais naturel
- Limite l'évaporation de l'eau présente dans le sol et donc, l'arrosage
- Protège les plantations contre le gel

### Avec quoi pailler?

paille! Aujourd'hui, plutôt qu'acheter des paillis qui viennent de loin (fibre de coco, de cacao, de lin...), vous pouvez utiliser Autrefois les paillis végétaux étaient réalisés avec... de la les déchets verts de votre jardin :

- tontes de gazon ou de pelouse pour les cultures de courte durée et au pied des arbustes. A faire préalablement sécher pendant une journée au soleil surtout si elles sont humides.
- e feuilles, fanes et branchages préalablement broyés à la tondeuse ou avec un broyeur, végétaux issus du désherbage (voir page 8 pour la technique du broyage).

ses paillis? reussi

paillage (chiendent, liseron, prêle, chardon). Les autres seront étouffées les mauvaises herbes résistantes au et ne repousseront pas. par un paillage épais (de 5 à 10 cm) e sol en supprimant

tontes; plus de 10 cm pour les sans l'enfouir : de 3 à 5 cm pour

lis atteint 1 à 2 cm

en nourrissant le sol. Elles se décomposent naturellement C'est une technique qui consiste à laisser vos tontes de gazon sur place.

Les avantages :

Une pelouse fertilisée naturellement et gratuitement

Moins de tontes à stocker et à ramasser

Comment réussi un mulching?

mulching est peu efficace si l'herbe est haute et trop Tondre lorsque l'herbe est sèche car le

• Tondez de façon régulière si vous disposez

d'une tondeuse traditionnelle. mulching. La tondeuse mulcheuse coupe le gazon en fines particules qui se déposent sur la pelouse. Toutefois toutes les tondeuses conviennent.

hachées se décomposeront avec la dernière tonte

traiter et recycler les petits branchages, les tailles de haies...

les corvees diminuer

de tonte

Les prairies fleuries offrent une alterna-tive écologique intéressante à la pelouse classique dans un grand jardin.

one tondeuse?

son proyage avec

Pour traiter et recycler bran-chages, tailles de rosiers, de

framboisiers, de thuyas..., plantes ornementales mais aussi fanes de

tées à tout type de sol, elles hébergent de nombreuses espèces d'animaux amies Esthétiques, faciles à entretenir et adapdu jardinier (abeilles, papillons, hérissons, oiseaux...).

cez en les baissant progressivement en fonction de

Espacez les corvées de tonte : une seule nécessaire. Vous économisez ainsi de l'arrosage et favorisez la pollinisation donc tonte au printemps ou à l'automne est la biodiversité.

éussir sa

sur un sol libre de végi

deuse ou avec un broyeur pour es sections supérieures à 1cm.

Tous ces déchets verts peuvent être facilement broyés à la ton-

haricots, de pommes de terre...

es roues avaint

(de 200 à 1000 euros). Pensez à un achat

vous le louer ou vous proposer les services de broyage à domicile.

00

9



Plutôt que des haies de thuyas, lauriers, troènes ou charmes qui nécessitent beaucoup d'entretien et produisent beaucoup de déchets verts, choisissez plutôt des arbustes à croissance lente ou de taille réduite qui exigeront des coupes moins fréquentes et des espèces locales qui sont plus résistantes.

diversité avec une haie refuge pour les insectes et les oiseaux.



 Préparez soigneusement la terre et la plantation pour offrir aux arbustes un milieu favorable à leurs racines et à leur développement

Pensez au lauriertin, aux osmanthes burkwoodii et hétérophyllus, au pittosporum towoodii et hétérophyllus, au pittosporum towoodii et hétérophyllus, au pittosporum tobira, au buis, au houx, à l'if. Utilisez aussi des
bira, au buis, au houx, à l'if. Utilisez aussi des
bira, au buis, au houx, à l'if. Utilisez aussi des
variétés à feuilles caduques compacts et travariétés à feuilles caduques compactes aux petits
pus à croissance modérée adaptées aux petits
pus à croissance modérée adaptées aux petits
pus à croissance modérée adaptées aux petits
jardins: lilas, Viorme obier compacte, Weigelia
jardins: lilas, Viorme obier compacte, Weigelia
jardins: lilas, Viorme obier compacte, Weigelia

UN GUIDE A LIRE
"PLANTER DES
JES CHAMPÉTRES
EN ISÈRE"

Sur demande au service
Développement durable du Conseil général,
04 76 00 33 31, ou à consulter sur www.iserei

10

### En savoir plus

Renseignements : Conseil général de l'Isère Service développement durable 04 76 00 33 31 vvvvv.isere.fr

### Se former

De plus en plus de collectivités, avec le soutien du Conseil général, proposent :

des ateliers sur le compostage, le paillage.

des formations: pour devenir guide ou maître composteur

Renseignez-vous auprès de votre collectivité en charge de la collecte des déchets

### 5

- Compost et paillage, recycler, fertiliser, Denis Pépin. Ed. Terre Vivante
- Guide du nouveau jardinage, sans travail du sol sur couvertures et composts végétaux, Dominique Soltner, Ed. Sciences et techniques agricoles
- Aménagements écologiques au jardin, Brigitte Lapouge-Déjean, Ed. Terre Vivante

■CD-ROM: le compostage: nourrir la terre, jardiner au naturel, Corinne Bloch, 20 minutes, site internet: www.lesateliersdelaterre.fr

■ Le compostage individuel. Agir au quotidien, c'est agir pour l'environnement, ADEME, Réf.6066, 2007 - 20 p., téléchargeable : http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide\_ademe\_faire\_son\_compost.pdf

## Les collectivités partenaires

Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole (Métro) • ViennAgglo • Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais • Communauté de Communes de Bièvre Est • Communauté Communauté de communes Le Grésivaudan • Communauté de Communes du Massif du Vercors de Communes du Pays de Bièvre Isère • Communauté de Communes Cœur de Chartreuse •

- du Pays de Corps et Vallée du Valbonnais Communauté de Communes du Pays Roussillonnais Communauté de communes de l'Oisans • Communauté de Communes de La Matheysine,
  - Communauté de Communes de la Région Saint-Jeannaise territoire de Beaurepaire • Communauté de Communes du Trièves • Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors • Communauté de Communes Bourbre Tisserands • SIBRECSA • SICTOM du Guiers • SICTOM de la région de Morestel • SICTOM Sud Grésivaudan • SIVOM de l'agglomération de Pont-de-Chéruy • Syndicat Mixte Nord Dauphiné





Conseil général de l'Isère - Service Développement durable 7 rue Fantin Latour - 38000 Grenoble - 04 76 00 33 31

CONSEIL GÉNÉRAL WWW.isere.fr





### Broyage des végétaux

Le SMOCE lance une opération de broyage de vos végétaux à domicile dans votre commune.

Pour tester gratuitement ce nouveau service, appelez le :

04 71 63 87 64.



















